

ANNEXE 4
MRC DE MONTMAGNY
Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-112

**AUTORISATION À PRATIQUER UNE COUPE INTENSIVE
ET/OU UN DÉBOISEMENT PRÈS D'UNE ÉRABLIÈRE
EXPLOITÉE ET/OU D'UN BÂTIMENT PROTÉGÉ.**

Par la présente, je _____, en tant que propriétaire concerné par
Nom apparaissant au compte de taxes municipales (voisin)

les travaux de récolte projetés sur la propriété de _____,
Nom apparaissant au compte de taxes municipales (demandeur)

accepte que la bande boisée habituellement à conserver le long de mon érablière exploitée ou
de mon bâtiment (résidence principale ou secondaire) existant sur le lot _____
(lot voisin)

dans la municipalité de _____, soit coupée¹. Cette autorisation

est valide seulement pour les travaux identifiés au plan co-signé et joint à la présente ou aux

travaux prévus à la (aux) prescription(s) sylvicole(s) numéro(s) :

Note 1 : _____

Signatures :

Propriétaire (voisin)

Date

Téléphone

Propriétaire (demandeur)

Date

Téléphone